



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2017-16-77 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone M2580

La grille des spécifications applicable à la zone M2580, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par l'ajout de la classe d'usages C700 Établissements hôteliers et des spécifications afférentes à celle-ci indiquées à l'Annexe A du présent règlement.

Adopté le 8 mai 2017

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière par intérim

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 17 JUIN 2017